



La lettre des CCATM

Nouvelles de l'urbanisme et de l'aménagement | n° 67

Ruralité, par quel bout te prendre ?

Chers lecteurs,

Ces temps derniers en Wallonie, les réunions publiques, les débats citoyens et les colloques n'ont pas manqué, chacun poursuivant le Graal de l'aménagement du territoire « le plus durable et souhaitable possible ». Derrière le processus participatif des Ateliers du territoire, on a vu poindre la volonté, dans le chef du ministre Henry, de mieux appréhender la sensibilité et la perception des Wallons vis-à-vis des ressources finies, qu'il s'agisse d'énergie, de mobilité individuelle ou de surface habitable. Un exercice difficile, première étape d'un dessein plus opérationnel, à savoir : agir sur le cadre réglementaire de l'aménagement du territoire, d'ici la fin de cette législature.

Sans retisser le fil complet des Ateliers, nous devons souligner que

l'avenir du monde rural est clairement ressorti à la fois comme une question et comme une interpellation. Face aux menaces environnementales planétaires, la ville a la part belle dans les discours et les publications, grâce à ses sacro-saintes vertus de densité et de mixité. Ce qui a le chic d'exaspérer les frustrations du monde rural, et accentue son sentiment d'être marginalisé. Le 67^e opus de la Lettre des CCATM a voulu braquer le projecteur sur le ressenti et les réalités du monde rural, sur son importance cruciale face aux enjeux environnementaux.

Bonne lecture,
Benjamin Assouad

SOMMAIRE

Brève

Les noyaux d'habitat, l'Atlas des chemins et les IMRA.....Page 2

L'enjeu

Ruralité en danger : Société en danger.....page 3

La lettre en image

Village de Torgny, commune de Rouvrois.....page 15

Terrain de réflexion

Les habitants du village, alias les villageois.....page 8

Réflexions de terrain

S'unir pour acheter des paysages ?.....page 10

Côté nature

l'alimentation durable en actes.....page 15

✂ **Annexe n° 25** : 30 km/h dans vos villes et villages



La « Lettre des CCATM, Nouvelles de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de la mobilité » est une publication de la Fédération Inter-Environnement Wallonie qui fédère les associations environnementales actives en Région Wallonne.

Coordination
Alain GEERTS

Rédaction

Hélène ANCIEN, Benjamin ASSOUD, Pierre COURBE,
Virginie HESS, Sylvain LAUNOY, Céline TELLIER, Juliette WALKIERS

Comité de rédaction

Arlette BAUMANS, architecte et urbaniste.
Xavier DE BUE, Direction de l'urbanisme et de l'architecture de la DG04.
Georges EVERAERTS, ADESA. Michèle FOURNY, Environnement Dyle.
Bertrand IPPERSIEL, Responsable de projet Aménagement du Territoire, Mobilité et SIG de l'Institut de Conseil et d'Études en Développement durable.
Danièle SARLET, Secrétaire générale du Service Public de Wallonie,
Pierre VANDERSTRAETEN, sociologue, urbaniste et architecte.

Abonnez-vous à La lettre !

Fédération Inter-Environnement Wallonie
tél. : 081 390 750 // fax : 081 390 751
www.iew.be

Prix : 10 € l'abonnement annuel = frais d'envoi pour 6 numéros
à verser au compte d'IEW : 523-0802024-06 avec la référence Lettre CCATM

Mise en page : dillen@me.com

La copie est autorisée (et encouragée !) moyennant mention de la source.

♻ Photocopié sur papier recyclé

NOUVELLES DE L'URBANISME, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ

Éditeur responsable : Christophe SCHOUINE - Rue Nanon, 98 - 5000 Namur • Bimestriel • Mai-juin 2012 • Dépôt Namur I

Les noyaux d'habitat

En septembre dernier, une circulaire conjointe des ministres Nollet et Henry avait lancé le processus dit des « noyaux d'habitat ». Il s'agissait alors, en première étape, de désigner des « lieux de centralité ». Il ne fallait pas encore, à ce stade, tracer les contours des noyaux. Comme prévu dans la décision du gouvernement wallon, les communes wallonnes avaient deux mois pour localiser sur carte le point central d'aires particulièrement peuplées et bien desservies. Le délai a été allongé à la fin décembre. 1058 lieux ont ainsi été désignés, sur 216 communes répondantes. Parmi les communes disposant d'une CCATM, seule une minorité n'a pas sollicité l'avis de sa commission sur les lieux de centralité – le fait vaut d'être épinglé.

Pour l'heure, le dossier est à nouveau entre les mains du gouvernement, qui se prononcera sur les choix locaux en tant qu'arbitre : tous les endroits choisis comme lieux de centralité ne seront pas retenus. Une méthodologie spécialement développée pour l'occasion par l'IWEPS et le SPW (DGO4) sera appliquée à chacun des points centraux retenus, de façon à déterminer la surface couverte par le noyau d'habitat. Il semblerait que l'on s'oriente vers la désignation systématique d'un ou deux noyaux par commune, un minimum vital, en quelque sorte. Plusieurs communes dépasseront évidemment ce nombre, et de beaucoup.

La sélection qui sera opérée par le gouvernement devra être présentée à la CRAT pour avis. Ensuite, les communes seront à nouveau consultées. Nous tâcherons de vous tenir au courant de ces épisodes prochains.

■ **Hélène Ancion**



L'actualisation de l'Atlas des chemins et sentiers vicinaux

En date du 3 juin 2011, le Parlement wallon a voté un projet de décret qui prévoit d'une part la révision de loi vicinale de 1841 et d'autre part l'actualisation de l'Atlas des chemins et sentiers vicinaux, dont la publication remonte à la même époque. Cet atlas est présent dans chaque commune de Wallonie sous la forme d'un grand livre souvent dans un piteux état. Il est composé de cartes qui reprennent les chemins et sentiers vicinaux, voiries à usage public dont la commune est chargée de la gestion.

Ces atlas, qui ont rarement fait l'objet d'une mise à jour, rassemblent les actes juridiques relatifs à l'ouverture et à la fermeture de tel sentier ou chemin. Par ailleurs, l'usage de ces voiries a évolué : certaines sont devenues carrossables, d'autres ont physiquement disparu, labourées aux abords d'un champ ou englouties par une parcelle privée. Enfin, de nouveaux chemins ont été tracés par le passage de riverains ou de promeneurs, parfois sur un terrain public, parfois sur un terrain privé.

Il était donc temps de mettre un peu d'ordre et de valoriser ce riche patrimoine wallon. La méthodologie de l'actualisation est en train de se discuter au sein d'un groupe de travail dont IEW fait partie, mis en place par le Cabinet du ministre des Travaux publics. Les CCATM auront plus que probablement un rôle à jouer dans ce travail important et conséquent d'actualisation. Plus d'infos sur www.sentiers.be.

■ **Juliette Walkiers**

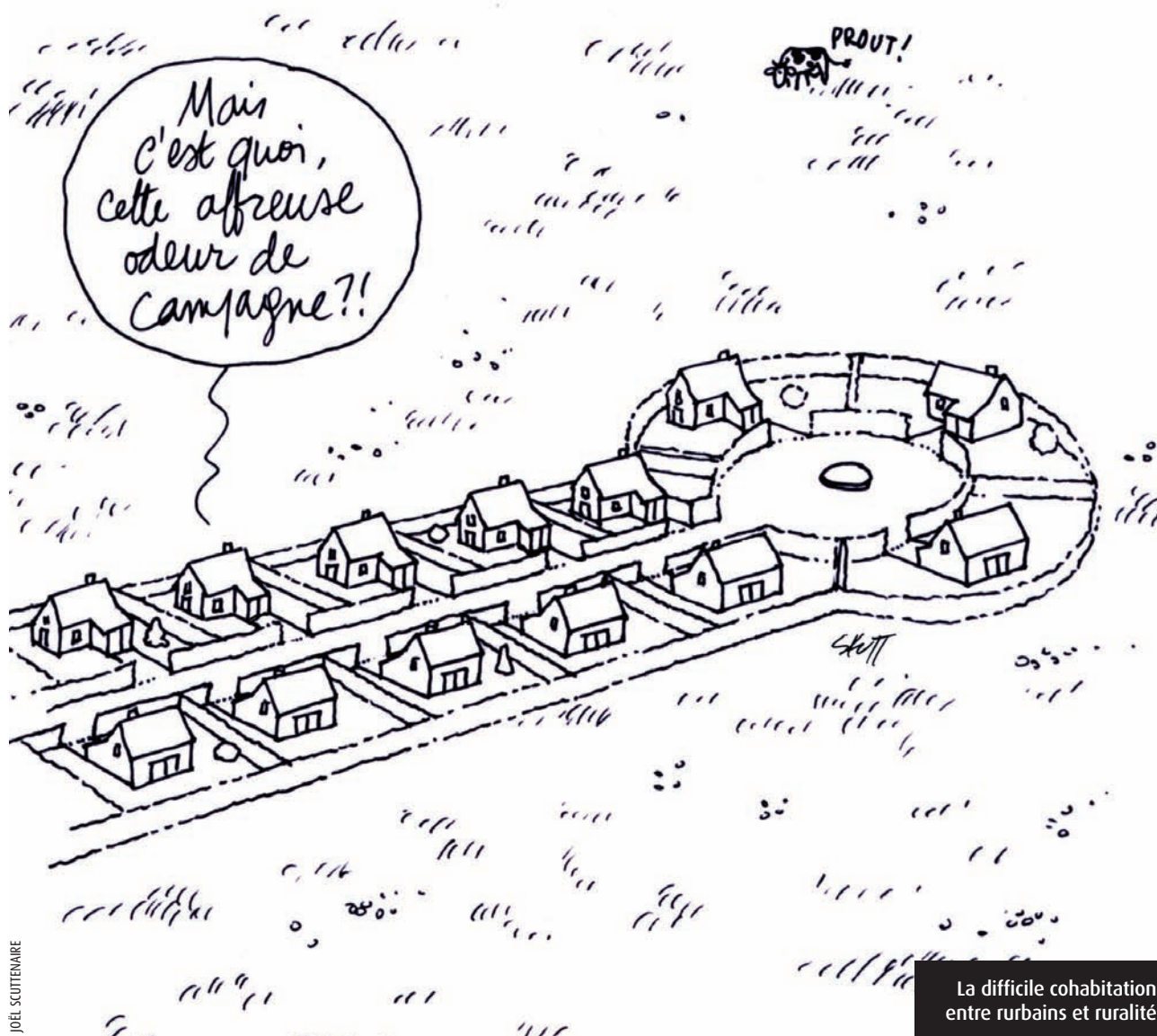
Les IMRA

En septembre 2011, SAW-B (Solidarités alternatives Wallonie-Bruxelles) publiait un rapport sur la mobilité rurale alternative en Wallonie (http://www.saw-b.be/Publications/Rapport_IMRA_Final.pdf). La faible densité de population de notre région est incompatible avec des services de transport en commun réguliers couvrant tout le territoire : l'offre en zone rurale est donc souvent fort limitée. La voiture constitue-t-elle dès lors la seule alternative ? SAW-B a réalisé un important travail de consultation et de dialogue avec tous les acteurs qui proposent d'autres solutions. De l'accompagnement personnalisé de personnes à mobilité réduite à la location de scooters pour les demandeurs d'emploi en passant par les bus à la demande (Telbus) et les taxis sociaux, les différentes IMRA (initiatives de mobilité rurale alternative) sont largement fondées sur une valeur bien éloignée de « l'autosolisme » : la solidarité. Tendre la main vers l'autre. C'est sans doute là un des grands enseignements du travail de SAW-B : dans le savoir-vivre ensemble réside une bonne partie des réponses aux questions de mobilité.

La DGO2 du SPW a également publié un dossier (Cémathèque n° 32) consacré aux déplacements en milieu rural. Cette excellente publication est téléchargeable à partir du site <http://www.mobilite.wallonie.be>.

À la suite des tables rondes organisées par SAW-B, le ministre de la Mobilité a souhaité tenir compte de la principale recommandation du cahier de propositions, à savoir la mise en place de coordinations régionales et locales des acteurs de la mobilité rurale alternative sur le territoire wallon. Le SPW (DGO2) a initié l'établissement d'une liste de candidats sélectionnés. Elle permettra de choisir les structures ayant le potentiel et/ou l'expertise pour remplir les objectifs suivants : premièrement, poursuivre et approfondir les réflexions issues des tables rondes relatives aux coordinations régionales et locales (identifier les structures porteuses potentielles, cadrer les missions et les modalités de mise en œuvre, etc.). Deuxièmement, mettre en place les coordinations régionales et locales sélectionnées et apporter une aide en vue d'atteindre les premiers objectifs de celles-ci. ■





La difficile cohabitation
entre rurbains et ruralité

Ruralité en danger : Société en danger

Définir la ruralité est un exercice particulièrement peu aisé. Si on l'associe souvent aux espaces cultivés habités, c'est un peu par facilité. La ruralité est un concept beaucoup plus large, et peut-être même davantage un état d'esprit qu'une stricte réalité géographique. À défaut peut-être, une définition en creux permet d'en dessiner un contour. Comprenons alors la ruralité par ce qu'elle n'est pas : la ville, l'agglomération, l'urbain.

En cela, la ruralité se tapit derrière quelques grandes généralités. Sa densité habitée est faible par rapport aux pôles urbains ; ses paysages sont dominés par le végétal (champs, prairies, forêts, espaces naturels) ; l'agriculture y occupe une place forte, tant dans l'occupation des sols que dans l'économie locale ; une grande partie des denrées alimentaires et des matières premières y est produite. Autant de généralités que les évolutions socio-économiques de ces dernières décennies ont fortement impactées.

Essentiellement agricole et sylvicole aux origines, la ruralité- ●●●

... té est depuis plusieurs décennies en pleine transformation, une transformation lente, mais radicale. Le monde rural assure de plus en plus des fonctions de détente, de loisir, de dépaysement, de vie alternative, notamment pour les habitants des grands centres urbains... et de résidence. Quand on nourrit en 2012 un projet d'habitat dans le monde rural – ce qu'on fait de plus en plus –, on le fait pour l'essentiel sur base de visions récréatives et déconnectées de ce monde rural. Ce qui fait qu'en définitive l'agriculture se retrouve de moins en moins liée à ceux qui habitent le monde rural. Les emplois de ces derniers se trouvent même majoritairement en ville et y relèvent de l'économie de services.

Ce décrochage entre la réalité historique du monde rural et cet espace multifonctionnel et dortoir vers lequel il évolue est la conséquence d'une vraie révolution en matière de mobilité : la démocratisation de la voiture individuelle dans les années 1960 conjuguée au développement des infrastructures (routes, autoroutes, pénétrantes urbaines). Sans voiture individuelle pas de rurbanisation. Et avec voiture individuelle, rurbanisation et son cortège de conséquences lourdes. Tant pis pour l'environnement. Tant pis pour la Wallonie.

Ruralité territorialement modifiée

Au cours des dernières décennies, la ruralité a vécu de profondes mutations. Au cours d'un processus qui n'a que peu tari depuis, les villes de Wallonie (Liège, Charleroi... mais aussi Wavre, Marche-en-Famenne...) et les grandes villes proches de Wallonie (Bruxelles, Lille, Luxembourg, Aix-la-Chapelle, Maastricht) n'ont eu de cesse que de perdre des habitants au profit de leurs vertes périphéries, de plus en plus éloignées. Notons par exemple que des communes aussi éloignées que Soignies ou Gembloux font bien partie aujourd'hui de la périphérie verte de Bruxelles, si l'on se concentre sur les chiffres des migrations domicile travail entre les entités.

« Les pouvoirs publics doivent toujours s'inscrire dans le long terme pour avoir une saine gestion de leurs budgets »

Si le principe de la navette ne date pas d'hier, celui du développement sans limites de ces rubans d'urbanisation lâche en rase campagne est lui une invention de la Belgique moderne. La mécompréhension des thèses fonctionnalistes des amis de Le Corbusier a soutenu, par des politiques et des réglementations adéquates, le processus quasi mécanique de destruction des villes et de création d'entre-deux urbanistiques singeant la ruralité.

Pour les centres-villes, le projet était d'y ériger des Central business districts à l'américaine. Dans ce contexte d'« atlanto-tropisme », les formes urbanistiques qui avaient les faveurs des décideurs étaient ce qui dans la grammaire architecturale exprimait le plus la modernité : des tours, des barres, des viaducs, des autoroutes. La mécanique de ce projet de « modernisation » des centres-villes (tiens, on parle aujourd'hui pour Mons aussi de modernisation de la gare, dans le projet de démolition de celle-ci!), aussi bien rodée fût-elle, s'enraya, à la faveur de l'émergence d'un autre discours sur la ville. Une coalition d'intérêts disparates – des habitants menacés d'expulsion ou à la qualité de vie dégradée, des défenseurs du patrimoine, des politiques conscients de la nécessité



La rurbanisation à son paroxysme dans la périphérie verte de Bruxelles à Waterloo.

© GOOGLE EARTH

MENNECY DANS LA RÉGION PARISIENNE

La promotion immobilière et son réel « talent » à faire de l'urbanisme bon marché, non durable, esthétiquement douteux et sans âme n'ont pas de frontières.

DROITS RÉSERVÉS



démocratique et sociale d'une ville mixte et humaine, des urbanistes et architectes avec d'autres idées... – réussit à inverser la tendance et à remettre la question de l'urbain et de sa valeur colossale au centre des débats. La ville est aujourd'hui davantage protégée, et un soin réel y est apporté pour en améliorer l'habitabilité.

Deux poids, deux mesures

Un regret de taille : tous les « urbains » aujourd'hui ne semblent pas logés à la même enseigne. Pour des raisons liées autant à l'institutionnel qu'à des niveaux variés d'implication citoyenne locale, l'urbain de Charleroi ou de La Louvière ne connaîtra peut-être pas le même niveau de protection que celui de Bruxelles ou de Namur. Des dossiers récents comme ceux des shopping centers Rive Gauche à Charleroi ou Boch à La Louvière tendent en tout cas à nous le faire penser.

Pour ce qui est des entre-deux urbanistiques singeant la ruralité, rappelons-nous que l'idée originelle était d'améliorer les conditions d'habitat. Pour ce faire, il fallait, selon une pensée très hygiéniste, en sortir avec le « surpeu-

plement » des centres-villes et la confusion entre lieu du travail et lieu de vie. Pour cela, une grande « générosité » dans la détermination de la zone d'habitat hors des centres urbains et le développement d'infrastructures routières abondantes a suffi. La promotion immobilière belge et son réel « talent » à faire de l'urbanisme bon marché, non durable, esthétiquement douteux et sans âme ont fait le reste.

C'est ainsi que chaque village wallon a vu ses abords (une analyse semblable pourrait être faite côté flamand) progressivement se restructurer. Rompant avec la typologie traditionnelle relativement compacte des villages wallons – des maisons serrées les unes contre les autres autour d'une rue principale ou d'une place centrale –, la plupart des villages se sont vus progressivement adjoints des rubans d'urbanisation lâche, le long des chaussées d'accès ou au milieu des champs en décalage des axes historiques. Ces nouvelles aires de logement – souvent des « quatre façades » campées au milieu de larges parcelles – présentent généralement un grand hermétisme à l'existant urbanistique historique, le village : ce sont

des aires de logement auxquels on accède en voiture, et que l'on quitte en voiture pour rejoindre son travail en ville, son shopping center à dix kilomètres, son centre sportif à vingt kilomètres... Au final, si la population du village a considérablement cru, son centre demeure peut-être tout aussi calme, sinon davantage, nouveau charroi automobile incessant excepté...

En effet, ce qu'on peut désigner comme les « générations cul-de-sac », en faisant référence à la typologie urbanistique classique de ces nouveaux lotissements, ne fonctionne pas avec la ruralité traditionnelle. Au contraire, ces générations s'en distancient, important – quand c'est possible – le mode de vie urbain dans le clos de « quatre façades », profitant un maximum grâce à la voiture individuelle de la ville la plus proche (travail, services, loisirs), et contestant à la ruralité des aspects primordiaux de son fonctionnement. En effet, le bucolique, le pittoresque, le campagnard fantasmé du rurbain sent rarement le fumier et les engrais, ne bloque pas la circulation avec ses tracteurs, et ne moissonne pas les champs, le paysage étant tellement plus joli les gerbes de blé hautes. ●●●

... L'évolution de la ruralité vers un espace accueillant massivement la résidence dispersée de rurbains continuant à travailler et à vivre en ville n'a pas qu'un impact sur la forme des villages et des campagnes.

Les mutations de la ruralité sont lourdes de conséquences

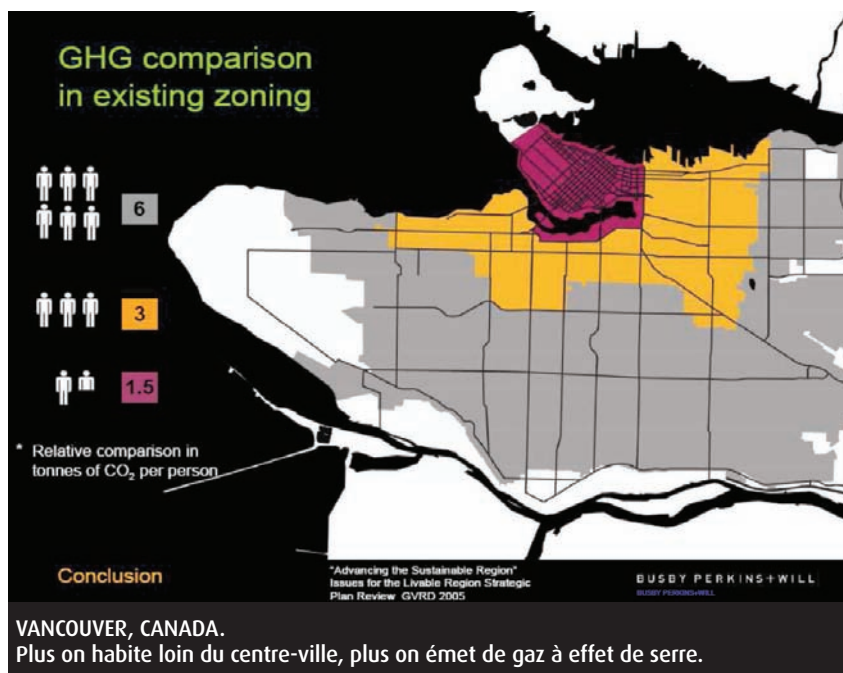
L'enjeu dépasse bien largement de « simples » débats paysagers, patrimoniaux ou identitaires. Sans tomber dans un catastrophisme facile, contentons-nous d'observer objectivement les effets de cette rurbanisation sur certains des grands enjeux contemporains (mobilité, énergie, alimentation). On prend alors rapidement conscience à quel point le processus à l'œuvre n'est pas tenable.

La manière dont on se déplace est intimement liée à la manière dont on a structuré le territoire. Un territoire zoné et dense suscitera d'importants besoins de déplacements que des transports en commun de grande capacité pourront prendre en charge. Un territoire mixte fonctionnellement et dense suscitera par contre moins de besoins de déplacements, les fonctions primordiales des individus (domicile, travail, loisir) pouvant être rencontrées localement à pied.

L'organisation territoriale wallonne

La situation dans laquelle on se trouve aujourd'hui en Wallonie est celle d'un territoire zoné et extrêmement dispersé. Sans refonte totale de la structure territoriale régionale, l'emploi massif de la voiture individuelle devrait rester la règle. À situation inchangée, avec un habitat complètement éclaté sur le territoire, des centres d'emplois qui restent urbains ou localisés dans des parcs d'activités dédiés, et une économie des loisirs qui explose, une armature de transports en commun ne pourra jamais décemment prendre le relais. L'évolution de la ruralité vers des espaces-dortoirs dispersés pérennise donc l'utilisation de la voiture individuelle et son cortège de nuisances : pollution de l'air, perte de convivialité, coût économique de la congestion, insécurité routière...

Ce recours massif à la voiture individuelle se répercute dans la consommation énergétique des



« L'agriculture est aujourd'hui, et de loin, la fonction qui régresse le plus en superficie »

Wallons. Plus on a besoin d'une voiture pour chaque tâche du quotidien, plus notre consommation en carburant est importante. Lapalisse n'aurait pas dit mieux. Dans une structure territoriale peu dense, l'énergie que nous mettons à nous chauffer est elle aussi plus importante. En effet, à performance énergétique comparable, un logement compact du type d'un logement d'immeuble à appartements aura une consommation énergétique pour le chauffage nettement moins élevée qu'un logement type « quatre façades ». Avec la raréfaction des énergies fossiles, une telle organisation territoriale place donc notre société dans une situation d'extrême vulnérabilité. En outre, les liens étant avérés entre émissions de gaz à effet de serre et changement climatique, une telle structure territoriale générant une telle consommation énergétique place notre société dans une situation de grand danger.

Cette structure territoriale wallonne qui tend année après année

à donner plus de place à un habitat dispersé s'opère au détriment d'autres activités. L'agriculture est aujourd'hui, et de loin la fonction qui régresse le plus en superficie. Les rubans d'urbanisation viennent se développer dans la zone agricole, la diminuant proportionnellement à chaque opération. La forme physique selon laquelle ces rubans se développent produit des effets pervers sur l'agriculture; en effet, s'installant le long des voiries, ces rubans privent souvent les parcelles agricoles à l'arrière d'accès depuis la voirie. Enfin – conséquence plus subtile, mais aussi délétère sur la vie agricole – la rurbanisation tolère souvent mal certains aspects de l'activité agricole : odeurs, bruits... Dans un contexte où la crise alimentaire devient jour après jour plus une réalité qu'un slogan, cette situation territoriale a de quoi inquiéter.

Mobilité, énergie, alimentation... trois enjeux majeurs très lourdement impactés par l'évolution de notre structure territoriale. Il est temps de bouleverser cette donne : faire revivre les villes et réinvestir la ruralité sont devenus des nécessités. Les deux aspects sont intimement liés. Il faut cesser de les opposer. Au contraire. Toute action ambitieuse initiée dans les villes n'a aucun sens si elle n'est pas pensée dans l'articulation des villes avec la ruralité. Voilà certainement un immense défi pour les politiques dans les années à venir.

■ Benjamin Assouad



PHOTOGRAPHIE : MAISON DE L'URBANISME LORRAINE-ARDEENNE.

décembre 2010



décembre 2011



février 2012



Village de Torgny, commune de Rouvrois

Silhouette paysagère d'un village situé sur la 3^e cuesta (bajocienne), protégé des vents du nord par la forêt toute proche. Village dont le noyau bâti ancien est assez dense et concentré autour de quelques rues. La création d'un lotissement sur le chemin d'Épiez a déjà modifié la structure initiale du village. La densification de ce lotissement et la création d'un second lotissement rue Croix Laboré sont à suivre.

HTTP://WWW.PAYSAGES-CITOYENS.BE/SP/PHP?MOI98



Les habitants du village, alias *les villageois*

Qui sont les habitants des villages ? Au-delà d'une analyse plus classique sur base, par exemple, des catégories socio-professionnelle (agriculteurs, notables...) ou de la notion d'enracinement, Daniel Bodson, sociologue ruraliste, nous propose dans son livre *Les villageois*¹, une analyse descriptive et compréhensive des habitants du village, dans ce qu'ils ont de commun quand ils parlent de « leur monde » rural.

À partir d'entretiens individuels et à travers un travail d'analyse du discours, ce sociologue identifie deux thèmes récurrents du monde villageois : « avoir de l'espace » et « on se connaît ». Il ne s'agit pas tant d'avantages objectifs mis en avant par les villageois que de perceptions globales constitutives du monde villageois pour ses propres habitants. Villes et villages sont des catégories qui construisent un ordre du monde dans lequel les villageois se situent et qui fait sens pour eux. Habiter les villages définit un monde, un mode de vie, un tout (p.33).

« Avoir de l'espace »

Quand les villageois parlent des villages en disant qu'ils ont de l'espace, cela veut dire beaucoup de choses à la fois. C'est tout à la fois un espace bien concret, celui qui permet, par exemple de pouvoir tourner autour de sa maison et un espace extérieur que l'on peut parcourir librement. Avoir de l'espace est aussi lié à être tranquille, au calme, alors qu'à la ville, où tout est plus « continu »², on s'énervé, on étouffe, on transpire. Pour les villageois, avoir de l'espace autour de soi, c'est comme avoir de l'air : c'est vital.

Sortir dehors, tourner autour de la maison, bricoler, chipoter, faire son tour, avoir la liberté de bouger à sa guise définissent ainsi pour les villageois une forme d'échange qui est à l'inverse de la ville où l'on est coincé dans un appartement, dans une file, dans une foule, dans un embouteillage, etc. (p.54). En ville, non seulement, l'intérieur est contigu³, mais en plus, c'est un intérieur sans possibilité d'aller à l'extérieur. Car il n'y a pas d'extérieur au sens où les villageois l'entendent. (p.54). En effet, « sortir dehors » est associé à avoir du bon air ou au fait de se sentir libre.

Quelques extraits d'entretiens permettent d'illustrer ces propos :

Rob (p. 39) : « *La différence c'est aussi que entre la ville et la campagne, sauf si on a un jardin en ville, c'est que le jardin à la campagne, c'est un lieu pour les enfants, c'est un lieu pour les adultes où l'on respire* »

Robert (p.49) : « *On s'ennuie dans un appartement, moi, j'ai été habitué à toujours chipoter dans un jardin, à faire mon tour quand j'avais envie* »

Edmond (p.51) : « *En ville, non. Rester là-bas dans une maison, à ne pas savoir quoi faire, pas savoir sortir* »

« On se connaît »

« On se connaît » est davantage une expression qui vise à désigner le tout d'une expérience ou d'un état, le tout d'un monde – « dans les villages », qui ne se laisse pas réduire à une somme de caractéristiques. (p.56). Dire « on se connaît » – que la chose soit ou non vraie – c'est mettre en avant une forme d'échange qu'il convient de caractériser. En opposant « on se connaît » à la foule, au fait que l'on est « perdu » en ville, que l'on y est anonyme dans les buildings, les villageois nous donnent quelques clés de compréhension. La forme d'échange qu'ils mettent en avant est à l'opposé d'une vision du monde où il y a interchangeabilité des individus. (p.57)

Le discours total des villageois d'origine

On peut constater que c'est souvent par opposition à la ville, et aux perceptions qu'ils ont de celle-ci, que les villageois décrivent leur lieu de vie, la campagne. C'est finalement le fait « d'avoir été habitué » plus qu'une question de préférer objectivement.

Ainsi, la perception de la ville et du village varie selon la situation des personnes. Par exemple, les hommes qui sont nés là et qui ont toujours vécu dans leur village tiennent un discours « total ». Qu'il s'agisse de village ou de ville, ces individus ne distinguent pas ce qui pourrait être les avantages et les inconvénients. Le village est « tout bien » et la ville, on n'en veut pas, à aucun prix (p.102). Tandis que les villageois originaires de la ville, mais aussi, les villageois d'origine qui habitent un tiers village³ ou qui ont épousé une femme de la ville, adoptent une vision plus relative. Pour eux, c'est bien davantage à l'addition d'une série de caractéristiques

que l'on assiste, et ceci, aussi bien pour ce qui relève de la ville que de la campagne.

Commentaires...

Un premier commentaire tient à la notion de proximité qui laisse apparaître une relative contradiction, dans une certaine mesure, entre ces deux thèmes récurrents dans le discours des villageois. « Avoir de l'espace » est en partie, et en partie seulement bien entendu, lié à la non-promiscuité des voisins. Rob, en parlant de la ville : « Tout est plus contigu⁵, tout est imbriqué l'un dans l'autre, même le voisin, bon le voisin est à cinquante centimètres quoi. Ici, on a quand même des voisins à... ici, on a plus d'espace autour » (p.36). En même temps, chez les villageois, la proximité avec les voisins est valorisée. « La première satisfaction c'est qu'en réalité, on connaît son voisin, on a des relations dans le monde villageois et alors on n'est pas anonyme dans un building où on ne connaît pas son voisin, on ne connaît pas les gens qui vous entourent » José (p.55). Loin de remettre en cause les propos tenus et d'ailleurs fréquents dans le discours commun, nous constatons une sorte d'incompatibilité exprimée entre proximité physique et proximité sociale.

Par ailleurs, il est curieux d'imaginer comment les mêmes expressions utilisées pour évoquer cet « avoir de l'espace » pourraient se retrouver dans la bouche de citadins parlant de « leur monde » urbain. Avoir la liberté de bouger à sa guise : pour un citadin, la ville lui permet cela contrairement à la campagne où il n'existe pas de moyens de transport en commun et peut-être aussi par le fait que dans un village, tous les faits et gestes des uns sont épiés par les autres. De même, l'idée de l'ennui en ville, à ne pas savoir quoi faire serait très probablement prégnante dans le discours d'un urbain à propos cette fois de la campagne, où il n'y a rien à faire alors qu'en ville, il y a pléthore d'activités.

Et quelques réflexions en guise de conclusion

Quelles réflexions peut-on tirer de cette analyse sociologique des villageois dans l'optique d'un développement territoriale durable à favoriser ?

Nous savons qu'une politique de développement durable de la

Wallonie implique des mesures favorables à un usage parcimonieux du sol et à une densification des activités. Cela permet effectivement de réduire nos besoins énergétiques et de limiter nos impacts sur l'environnement et de préserver ainsi un cadre de vie de qualité pour l'ensemble de la population.

Une mesure politique du gouvernement wallon, comme par exemple le choix de définir des noyaux d'habitat, sera plus efficace si elle est acceptée par les citoyens ruraux et leurs représentants politiques locaux. Pour cela, il importe que son bien-fondé soit compris, mais aussi que sa perception n'entre pas en conflit avec le « monde » dans lequel vivent ces citoyens. L'analyse du « monde des villageois » que nous propose Daniel Bodson est à cet égard très utile. Elle nous permet de comprendre, par exemple, que ce n'est pas tant une distance objective (en nombre de mètres) entre deux maisons qui construit la perception d'« avoir de l'espace » à laquelle les villageois tiennent temps. Une mesure telle que la réduction de la taille des parcelles constructibles n'est donc pas en soi une atteinte à ce mode d'habiter villageois. Par contre, une intensification du trafic automobile pourrait l'être et pour l'éviter, d'autres mesures, favorables aussi à un développement durable, peuvent être prises, comme par exemple, imposer le 30 km/heure comme vitesse par défaut dans l'agglomération villageoise.

En conclusion, il est possible de maîtriser l'urbanisation extensive des villages, tout en permettant aux villageois de pouvoir encore trouver un lieu pour habiter qui correspondra à leur monde.

■ Juliette Walckiers

1) *Les Villageois*, Daniel Bodson, L'Harmattan, 1993.

2) Pour les villageois, à la ville tout est plus « continu », c'est-à-dire, à la fois confiné, contigu et exigu. Et il faut penser les trois choses à la fois, à nouveau car il s'agit moins de caractéristiques d'un espace physique que d'une manière de dire une forme d'échange qu'ils opposent à la leur (avoir de l'espace) et qui ne leur convient pas.

3) Voir note bas de page n° 2

4) La notion de « tiers village » fait référence au village qui n'est le village d'origine d'aucun des conjoints

5) Voir note bas de page n° 2



S'unir pour acheter

À Lasne, le paysage est en train de disparaître. Argument de vente pour un marché immobilier coincé dans le « Haut de gamme », le paysage est paradoxalement vu dans cette commune du Brabant Wallon comme l'obstacle n° 1 à une urbanisation en règle. Le plan de secteur a été fort généreux quant à la zone d'habitat à caractère rural et l'a étendue dans les grandes largeurs, y compris le long des routes de liaison entre villages. Cela permet en toute légalité de fermer petit à petit, par des constructions, l'accès visuel et physique à cette magnifique nature. Lasne Nature, association membre de la Fédération IEW, a la conviction qu'il est possible de freiner le mouvement, elle se dit pour cela prête à recourir à des moyens inédits en Wallonie.

Pierre Billen, Stéphane Gallois et Willy Calleeuw, de l'association Lasne-Nature, plantent le décor lasnois.

« On est à Lasne, Brabant Wallon, Belgique. Nous entendons déjà les lecteurs de la Lettre dire, sourire en coin : "Pas de quoi se plaindre!". Notre commune, qui s'enorgueillit d'une population très aisée, impose une surface minimum à toute nouvelle construction. Le règlement communal d'urbanisme impose en outre de n'occuper qu'entre 10 et 15 % de la surface totale de la parcelle.

Au fur et à mesure que l'entité se construit, l'espace public diminue et se referme sur lui-même, comme partout en Wallonie. Il n'est déjà pas bien vaste, cet espace public lasnois, mais au moins il donne visuellement accès à des paysages qui l'amplifient : le Plateau d'Anogrune, le Bois Impérial, les Étangs



LASNE

des paysages ?

Réflexions de terrain

de Maransart, les étendues cultivées de Moriensart, les villages entourés d'un ample cadre non bâti. L'un de ces paysages est mondialement célèbre, c'est le champ de bataille de Waterloo. Ces aires font la beauté de Lasne, leur intérêt dépasse la commune et l'agriculture y occupe une place importante. Elles sont encore pour le moment accessibles à qui le souhaite, par des sentiers et par des chemins, ou par le regard qui peut s'étendre très loin. Pourtant, si l'urbanisation ne lève pas le pied, bientôt, nul ne pourra plus s'y promener, homme ou bête, parce que les quelques rues et routes inter-villages seront complètement bordées de propriétés bâties.

La population de la commune augmente de manière très modérée, mais pourtant on construit de plus en plus, sur des parcelles de plus en plus vastes. Et cela, en

toute conformité avec le plan de secteur (plan 39, planche 4), qui prévoit un découpage fonctionnel où la zone d'habitat domine. En toute conformité avec le règlement communal d'urbanisme, qui limite chaque parcelle constructible à un seul logement, encourageant par là un émiettement de la résidence humaine, au détriment de la biodiversité et de la continuité des couloirs de circulation pour les espèces animales et végétales.

**« La dilapidation
des espaces va,
à terme, vider
la commune
de toute qualité »**

Quels outils mettre en place ?

Lasne scie la branche sur laquelle elle est assise, car la dilapidation des espaces va, à terme, vider la commune de toute qualité. Ce qui nous importe, dans cet usage extrêmement peu parcimonieux du sol, ce n'est pas l'image de marque de Lasne, c'est, bien au-delà, la capacité d'un lieu paysager à se rendre accessible à chaque citoyen, qu'il habite ou non la commune. »

Roland Zanasi, citoyen lasnois et ex-président de la CCATM, observe depuis longtemps cette mécanique d'exclusion à l'œuvre. Il souhaite lui aussi y remédier.

« L'objectif est de préserver des vues ; un paysage qui ne se voit pas est inexistant. Les Lasnois sont sensibles à leur environnement, mais n'associent peut-être pas automatiquement sa préservation à une gestion parcimonieuse de ... »

●●● l'urbanisation. Ils ne se perçoivent pas non plus comme acteurs dans cette histoire. La question est : quels outils d'aménagement, d'analyse, voire d'indemnisation seraient à mettre en place pour sauvegarder nos ouvertures paysagères, qui s'inscrivent notamment dans le maillage entre bâti et non bâti ?

Comment maintenir des ouvertures sans figer le paysage ? Comment indemniser les fermiers qui ne pourraient plus travailler dans des aires jugées sensibles ? Les larges zones agricoles du Brabant Wallon ont permis le maintien d'échappées visuelles profondes, sur des sites au relief varié, des crêtes et des tiennes

libres de toute construction. Ce sont les agriculteurs les véritables jardiniers du paysage ; le jour où les fermiers cesseront toute activité, qui sera là pour faire évoluer les choses sans tout casser ? La question se pose avec urgence, car de nombreux paysages ruraux ont déjà disparu, par manque d'implication du public et par ignorance. Nous voulons renforcer la sensibilisation auprès des habitants anciens et nouveaux pour en faire des acteurs de cette prise de conscience.

Il faut oser une vision plus volontaire, beaucoup plus concrète que les grands préceptes du règlement communal d'urbanisme, qui sou-

ligne dans son introduction l'enjeu du respect des paysages et des échappées vers ces paysages. Il faut aussi intégrer dans la discussion les interstices, les micro-paysages, qui maintiennent le cadre de vie aéré et ouvert que tous apprécient, même dans des endroits densément occupés.»

Quelle serait, selon vous, la méthode à employer ?

Le projet commun aux deux associations : faire une fondation, un trust.

- ▶ monter une fiducie pour geler des terrains ;
- ▶ procéder à une gestion successorale et à des échanges de terrains ;
- ▶ rassembler le plus grand nombre de personnes, qu'elles interviennent financièrement ou non, pour donner une large assise citoyenne au projet.

Pour le vocabulaire : La fiducie, selon l'article 1260 du Code civil du Québec, résulte d'un acte par lequel une personne, le constituant, transfère de son patrimoine à un autre patrimoine qu'il constitue, des biens qu'il affecte à une fin particulière et qu'un fiduciaire s'oblige, par le fait de son acceptation, à détenir et à administrer. » (Les articles pertinents relatifs à la fiducie dans le Code civil du Québec sont les articles 1260 à 1298.) (Merci Wikipédia!)

Lasne Nature : « La Fiducie, même si elle n'existe pas comme telle dans le droit belge, est surtout pour nous l'exemple que, ailleurs, quand les citoyens l'ont voulu, cela a été possible. Cela renvoie les aquoibonistes, les sceptiques et autres pessimistes à leur médiocrité et à leur paresse ! Par ailleurs, la Fondation d'Utilité publique et le financement par le legs en duo constituent d'autres possibilités à explorer. Mais on ne saurait trop insister sur la nécessité que chacun joue le jeu, y compris le pouvoir communal. Les communes, mieux que d'autres niveaux de pouvoir, peuvent et doivent incarner le mouvement de réappropriation citoyenne ; c'est à la commune de mettre en avant les outils dont elle dispose : révision de plan de secteur, expropriation...

Nous avons fait un relevé des zones sensibles, une sorte de

Le Smohain, affluent de La Lasne.





Lasne, urbanisation.

cadastre, dans le but de protéger des paysages qui sont en zone d'habitat au plan de secteur, ou cernés de zones d'habitat. Il fallait commencer par cette étape de relevé, elle permet de combiner l'approche de terrain avec les différents outils existants. Les outils, c'est principalement la cartographie du plan de secteur, qui a délimité de vastes zones de "Périmètre d'intérêt paysager" (PIP), et la recherche menée par ADESA (<http://www.adesa-asbl.be>). »

Roland Zanasi : « À Lasne, un rapport réalisé par le Laboratoire d'écologie des prairies de l'UCL en juin 2004 recensait dix zones d'intérêt paysager sur la commune, en se basant sur la méthode mise au point par ADESA. Il n'a pas cependant pris en compte tous les petits morceaux de paysage plus rapprochés de l'espace public et des maisons existantes. Aujourd'hui, des surfaces jugées de grand intérêt sont en voie de disparition. »

« Le but, c'est de devenir, par voie d'acquisition ou de donation, propriétaires des terrains afin de les retirer du sacro-saint 'Marché' »

LLCCATM : Comment comptez-vous procéder ?

Lasne Nature : « Il faut démarrer avec au moins un bien immobilier pour convaincre. Faire tache d'huile pour convaincre les autres associations. Tenter de modifier le zonage par la voie classique serait de toute façon totalement impensable : la commune n'est pas

demandeuse pour une révision du plan de secteur. Il faut donc se débrouiller autrement. Nous avons trouvé des modèles intéressants dans le cadre anglo-saxon, qui a plus de souplesse que le cadre wallon. Nous voudrions vraiment que le paysage soit reconnu comme étant d'utilité publique. En termes de droit, on pourrait mettre au point une "servitude paysage". Il faut en tout cas que nos concitoyens reconnaissent la qualité culturelle du cadre non bâti, et qu'ils participent à sa protection.

Le but, c'est de devenir par voie d'acquisition ou de donation propriétaires des terrains afin de les retirer du sacro-saint "Marché" et de se constituer ainsi un stock de terrains sans réelle qualité paysagère, à pouvoir troquer. Des terrains à échanger contre un autre, de grande qualité paysagère, lui. Sans doute faudra-t-il un comité de pilotage pour apprécier cette valeur paysagère. ●●●

●●● Ces terrains, on peut imaginer de les louer à un prix avantageux comme pâtures ou terres de culture à des fermiers - ils manquent de terres à Lasne, mais aussi d'en faire des potagers et jardins collectifs, des jardins de la mémoire, que sais je encore... »

Roland Zanasi : « L'enjeu est lourd à porter sans des aides importantes, logistiques et politiques, à tous les niveaux. Puissent tous ceux qui relaient notre préoccupation faire œuvre utile en poursuivant leurs démarches au-delà des cercles restreints de la commune. Nous voulons opérationnaliser la convention de Florence ! »

Un mélange d'humour et de pragmatisme en conclusion : préserver pour tous les citoyens, qu'ils soient de Lasne ou d'ailleurs, des échappées visuelles et pédestres vers les grands paysages brabançons, ce n'est pas un problème de riches. C'est un problème que les riches peuvent aider à résoudre.

■ **Hélène Ancion**

NB : Les notes de cet article ne sont pas des réflexions annexes émises par l'association Lasne Nature. Elles sont rédigées par Hélène Ancion pour expliciter et commenter les points abordés en texte plein.

En savoir plus

- > L'auto-stop organisé a bien démarré dans ce coin de Wallonie engorgé par les véhicules privés : www.vap-vap.be/spip.php?rubrique132
- > Un article du Soir sur le projet de fiducie lasnoise : http://www.lesoir.be/regions/brabant_wallon/2011-04-20/des-prises-racheteront-les-terrains-mal-situes-835541.php
- > « Valoriser la richesse, pas l'argent » par Pascale SERRET dans l'Avenir, en annonce de la journée de réflexion du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP) : "Richesses financières ou richesses des populations ?" à Namur ce 12 mars 2012. http://www.lavenir.net/article/detail.aspx?articleid=DMF20120312_00129909
- > Lasne Nature dispose d'un site, www.lasne-nature.be, et publie régulièrement son bulletin périodique *Lasne nature*. Le dernier numéro en version pdf : http://www.lasne-nature.be/pdf/bulletins/LN_89.pdf
- > Pour contacter Roland Zanasi : roland.zanasi@gmail.com
- > Le RCU (Règlement communal d'urbanisme) de Lasne : www.lasne.be/administrative/doc_urb/RCU-texte.pdf



La Marache, vue sur le champ de bataille de Waterloo.

1) Règlement communal d'urbanisme (RCU) de Lasne, 2004. Article VI. 2. 1. 4. PARCELLES CONSTRUCTIBLES : « toute parcelle créée, soit par division notariale, soit au moyen d'un lotissement ou d'un permis d'urbanisme collectif, devra présenter en zone urbanisable selon le Plan de Secteur en vigueur une superficie minimale de :

- 8 ares dans les périmètres de villages et hameaux ;
- 15 ares dans les périmètres de villages et hameaux à faible densité ;
- 25 ares dans les périmètres de villages et hameaux à faible densité d'intérêt écologique, d'intérêt paysager ou d'intérêt écologique et paysager ;
- 15 ares dans les périmètres résidentiels ;
- 20 ares dans les périmètres mixtes d'habitat et d'entreprises d'intérêt paysager ou non ;
- 40 ares dans les périmètres de village et hameaux à densité limitée. »

2) Comble d'ironie, alors que chaque habitant dispose d'une ample dose d'espace privatif, Lasne ne compte aucune salle de réunion communale. À Lasne, sur vingt-trois lieux d'accueil de la petite enfance, seulement deux sont des crèches publiques. Lasne est riche, mais n'a presque rien en propre. La commune n'a pas les moyens !

3) La zone d'habitat à caractère rural n'est présente à Lasne que de manière tout à fait secondaire. Curieusement, dans ce type de zone, les habitations sont plus serrées que dans la zone d'habitat classique. Il s'agit en réalité des centres anciens des villages de Plancenoit et de Maransart, où le mitoyen est majoritaire et date d'avant la seconde moitié du XXe siècle.

4) Règlement communal d'urbanisme, SECTION 2. Chapitre 2. 1. IMPLANTATION.

Article VI. 2. 1. 1. RELIEF DU SOL - RESPECT DU PAYSAGE - Règles générales
« §3. Un seul logement est autorisé par parcelle constructible. Toutefois, un logement de service peut être autorisé dans un volume secondaire ou complémentaire. »

Cendrillon et le Mauricien qui coupe la haie pourront loger de temps à autre. Ouf.

5) Convention européenne des Paysages, ou Convention de Florence, signée le 20 octobre 2000. http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/landscape/default_fr.asp

– L'article 1 de la Convention définit le paysage comme une partie du territoire tel que perçu par les populations, « Il importe, aux termes de la Convention, d'identifier et de qualifier les paysages grâce à des recherches menées sur le terrain par des professionnels, en associant les populations. Chaque paysage est composé d'éléments et de structures conjuguant des formes du territoire, des systèmes de perceptions sociales et des dynamiques, naturelles, sociales et économiques qui évoluent en permanence. C'est à l'issue de ce travail de connaissance préalable que, une fois les objectifs de qualité paysagère formulés, le paysage pourra être protégé, géré ou aménagé. »

– Signée en 2000, mais entrée en vigueur le 1^{er} mars 2004.



En matière d'alimentation durable, la Wallonie a des atouts à faire valoir.

Appétit'Champs : l'alimentation **durable** en actes

Il y a des défis qu'on se doit de relever. L'alimentation en est un. Plus qu'un symbole, une alimentation adéquate et de qualité est un droit reconnu et inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Or, les modes alimentaires actuels (excès, déséquilibres alimentaires, mauvaise qualité de nombreux aliments) participent à l'épidémie de surpoids, d'obésité et de maladies telles que le diabète, les maladies cardiovasculaires, certains cancers, etc.

Une alimentation plus durable doit être au cœur des priorités politiques pour faire progresser différents aspects de la durabilité :

- **environnementaux** (réduction des émissions de CO₂ du transport, préservation de la qualité de l'eau et de la fertilité des sols, diminution du gaspillage alimentaire, suppression des résidus de pesticides dans l'environnement, etc.),
- **sociaux** (qualité nutritionnelle des aliments, juste prix payé par les consommateurs, etc.)
- **et économiques** (prix rémunérateurs pour tous les acteurs de la filière, etc.).

Une alimentation durable doit permettre que toute la filière alimentaire soit gagnante : du producteur au consommateur. Ainsi, l'alimentation durable réunit plus qu'elle ne divise. Ceci explique peut-être que les acteurs se rassemblent autour de ce thème, tant à Bruxelles qu'en Wallonie.

C'est en 2008 qu'est né le RAWAD, le réseau des acteurs wallons pour une alimentation durable. Le réseau regroupe à ce jour 17 membres¹, représentants de consommateurs et de producteurs, des acteurs de l'environnement, de la santé, de la solidarité internationale, de l'économie sociale, etc. Le réseau a pour mission de contribuer à la construction d'un système alimentaire plus durable incluant l'ensemble de la filière de l'alimentation en touchant un public large et varié, mais a mis la priorité sur les acteurs relais en Wallonie. Pour y parvenir, le RAWAD se donne deux objectifs à concrétiser. D'une part, créer des synergies en partageant les expériences et points de vue afin de renforcer les actions des membres. Et d'autre part, soutenir le lancement de la filière durable en Wallonie par le biais de projets concrets.

Et en matière d'alimentation durable, la Wallonie a des atouts à faire valoir. ●●●

... Certains potentiels de développement ne peuvent nous échapper : l'engouement croissant pour les circuits de distribution de proximité, les filières durables, alimentées en produits locaux, issus de l'agriculture bio wallonne, etc. Le secteur agricole voit son paysage se diversifier avec le renforcement de structures coopératives au service direct des producteurs et consommateurs.

Le gouvernement wallon s'est donné des objectifs qui vont dans le sens de ceux du RAWAD au travers de sa Déclaration de Politique régionale 2009-2014. Épinglons par exemple en matière agricole le développement et la promotion des produits wallons, les circuits courts, la consommation responsable, l'agriculture biologique, les produits locaux, de saison, du commerce équitable, la distribution de proximité, les marchés locaux, les ventes directes, les produits de qualité différenciée, les produits fermiers, etc. L'alimentation y est mentionnée dans le secteur de la santé en développant des habitudes saines en matière d'alimentation, ainsi que dans le chapitre consacré aux déchets. Nous le savons tous, le meilleur déchet est celui qui n'existe pas, il est question de renforcer la sensibilisation à l'éco-consommation, à la lutte contre le gaspillage, notamment alimentaire.

Ces objectifs politiques ont été traduits par des actions : subventions octroyées dans le domaine de l'accompagnement des producteurs et la transformation et la vente à la ferme, du financement de hall relais agricoles, du développement de la filière bio, de la promotion des produits et notamment encore de l'accompagnement de collectivités. La majorité des acteurs nourrissent donc un même projet tourné vers une alimentation plus durable.



Ce projet, IEW et tous les membres du RAWAD souhaitent lui donner une forme concrète, basée sur les échanges, une vision commune et des projets basés sur les synergies des structures existantes. S'investir dans le RAWAD, c'est s'investir pour cette vision commune, une direction dans laquelle nous regardons tous.

L'agriculture durable wallonne au service d'une alimentation durable wallonne !

Tout en échangeant des expériences, les membres du RAWAD ont entamé l'exercice pratique, grande nature, en jouant le rôle de catalyseur de projets intersectoriels. Ainsi, le premier projet du réseau a démarré il y a plus d'un an. Il ambitionne de développer une filière d'alimentation durable par le biais de la restauration collective publique et privée de la ville de Namur. Quoi de plus intersectoriel que de développer l'entière d'une filière ?

Ce projet, 'Appétit'Champs', est porté par l'ensemble des membres du RAWAD et fait intervenir de nombreux acteurs locaux. Les cantines modifient leurs pratiques en cuisine, adaptent leurs achats, construisent des nouvelles relations avec leurs fournisseurs. Les agriculteurs quant à eux orientent une partie de leur production vers de nouveaux débouchés (les cantines) et s'organisent pour fournir les cantines en pro-

duisant petit à petit de façon plus durable.

Certaines collectivités n'ont pas attendu 'Appétit' Champs' pour poser les bases de l'alimentation durable dans leur cantine. La plus-value de ce projet pilote consiste à créer la masse critique de repas nécessaire au développement d'une filière entièrement axée sur l'alimentation durable. Le volume de repas fourni qu'ambitionne la nouvelle filière durable permet à tous les acteurs (producteurs, transformateurs, etc.) d'envisager de faire le pas et de se lancer dans l'aventure.

La solidité de la filière est cruciale pour décider ceux qui, de la production à la transformation en passant par la logistique de distribution, souhaitent développer un projet d'alimentation durable et diversifier leurs débouchés. C'est maintenant la concrétisation qui est attendue.

En soutenant le réseau et le projet 'Appétit'Champs', le ministre de l'Agriculture renforce sa stratégie globale visant à promouvoir une filière courte au service d'une agriculture durable et assure ainsi la cohérence des multiples actions menées depuis des années... une bonne gestion qu'on ne peut que saluer.

La Fédération Inter-Environnement Wallonie souhaite plus que jamais participer à la démonstration qu'une économie locale basée sur une filière alimentaire durable est possible.

Sylvain Launoy

1) La Fédération Inter-Environnement Wallonie, Écoconso, les conviviums Slow Food wallons, le Crioc, Bioforum Wallonie, l'Union des Agriculteurs wallons, la Fédération wallonne horticole, Accueil champêtre en Wallonie, le CND-11.11.11, le Collectif Stratégies alimentaires, Max Havelaar Belgique, l'Observatoire de la Santé du Hainaut, Hainaut Développement, Saveurs paysannes, Mutualités Socialistes-Solidaris, Fédération belge francophone des fermes d'animation, SAW-B.



Intéressé(e) par 'La lettre des CCATM' ?

Contactez la Fédération Inter-Environnement Wallonie

Tél.: 081 390 750 - Fax : 081 390 751 - info@iewonline.be

Recevez gratuitement la version électronique de la Lettre

via notre formulaire en ligne dans la rubrique 'Abonnez-vous', sur www.iew.be